

*Cela fait maintenant plusieurs années qu'il est question, sur la scène fédérale, de regrouper au sein d'un seul département les différentes activités relatives à la formation. Ces derniers mois, le Conseil fédéral a répondu à diverses interventions parlementaires sur ce thème et, pour la première fois, il s'est prononcé tout à fait clairement en faveur d'une telle réorganisation. Il a annoncé que des propositions concrètes seraient faites au printemps 2010 et qu'elles pourraient être mises en oeuvre dès le début de la prochaine législature, en 2012. Il va de soi que la CUS suit toutes ces discussions avec beaucoup d'intérêt.*

## Bologne, 10 ans après

**En 2009, la Déclaration de Bologne a fêté ses 10 ans. Cet anniversaire a été marqué par un mouvement de contestation estudiantine parti d'Autriche avant de gagner en fin d'année la Suisse et d'autres pays européens.**

Si soudain, une petite minorité des campus s'est enflammée, c'est pour des raisons fort diverses. En Suisse alémanique, c'est une certaine surstructuration des études en sciences humaines qui semble avoir fâché. A Zurich, des menaces sur les budgets ont servi de détonateur. A Genève et Lausanne, les étudiants condamnaient la «marchandisation des études». Dans plusieurs cantons, les conseillers d'Etat se sont investis en participant avec le recteur à des rencontres avec les étudiants.

Les manifestations estudiantines de l'automne 2009 ont mis en avant des revendications générales, portant sur la gouvernance du système d'éducation, sans rapport direct avec Bologne, et des revendications spécifiques, concernant le fonctionnement de cursus particuliers qui ne remettent pas en cause les principes de la réforme.

### **L'enquête CRUS-UNES et le Monitoring de Bologne**

En septembre 2009, la CRUS et l'UNES ont publié une enquête menée auprès des étudiants sur les conditions d'études dans les universités en 2008. Dans leur grande majorité, les étudiants interrogés présentent un état d'esprit glo-

bal positif. Trois-quarts d'entre eux se déclarent (très) contents de leur formation, contre 11% de (très) déçus. L'étude met également en évidence certains problèmes en matière de déroulement des études et d'acquis de formation.

Consciente de ces enjeux, la CRUS prépare à l'intention de la CUS un rapport intermédiaire sur le monitoring de Bologne 2008–2011 qui constate une évolution nécessitant quelques adaptations.

Ce document servira également de base au Conseil fédéral pour répondre au postulat du parlementaire Eugen David (SG/PDC) qui réclame une analyse approfondie de la réforme de Bologne.

---

# Rapport 2010 sur l'éducation en Suisse

**Quelques jours avant la publication du Rapport 2010 sur l'éducation en Suisse, la partie consacrée aux hautes écoles universitaires a été présentée par le prof. Stefan Wolter, directeur du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), dans le cadre de la séance annuelle de la CUS qui a eu lieu à St-Gall les 28 et 29 janvier 2010.**

Au cours des dernières années, la Confédération et les cantons ont développé plusieurs outils de planification dans le domaine de l'éducation, de la science et de la recherche. Le monitoring de l'éducation en fait partie. Dans ce cadre, un rapport sur l'éducation sera élaboré tous les quatre ans.

Après une première version pilote publiée en 2006, le CSRE a été mandaté par le DFI/DFE et la CDIP pour l'élaboration du premier rapport ordinaire sur l'éducation en Suisse. Rendu public le 4 février 2010, le document couvre l'ensemble du système éducatif suisse, de l'école enfantine à la formation continue.

## Les universités sous la loupe

Le chapitre du rapport consacré aux hautes écoles universitaires synthétise un certain nombre de données brutes de

l'OFS, de l'OCDE ou d'Eurostat ainsi que les informations issues de la littérature scientifique et en donne une brève analyse. Chose intéressante, il met en évidence les choses que l'on sait mais aussi les questions qui restent ouvertes faute de recul ou travaux de recherche appropriés.

Le rapport aborde dans une forme très lisible des questions qui intéressent vivement les collectivités en charge du pilotage des universités. On pense notamment aux prévisions démographiques, au financement des HEU, au taux de réussite, aux qualifications professionnelles, au taux d'encadrement, au classement des hautes écoles ou à l'égalité des chances. Les deux derniers points ont fait l'objet d'une discussion plus approfondie lors de la séance annuelle de la CUS.

## Origine sociale des étudiants

En comparaison internationale, la disparité sociale des étudiants est moins prononcée en Suisse. On note toutefois une homogénéité socioéconomique beaucoup plus grande dans les universités que dans les HES.

En d'autres termes, les enfants dont les parents bénéficient d'une formation tertiaire

ont beaucoup plus de chances d'accéder à l'université que leurs camarades venant d'un milieu où les parents ne disposent pas de ce niveau d'éducation. Cette distinction est moins marquée pour les HES, ce qui parle en faveur du système de formation duale tel qu'il existe en Suisse.

## Classement des hautes écoles

Corrolaire du grand nombre d'universités suisses se retrouvant dans le top 200 du Ranking de Shanghai, la proportion d'étudiants fréquentant une haute école de haut niveau s'élève à 70%, contre 20% en Allemagne. Il semble qu'un des facteurs déterminants pour ce très bon résultat soit l'absence de différenciation financière entre les différentes HEU. En termes de financement, il n'y a pas en Suisse d'institutions de première classe et de seconde zone, comme c'est le cas en France ou aux Etats-Unis.

La prochaine version du Rapport sur l'éducation est attendu pour 2014.

→ <http://www.skbf-csre.ch/bildungsbericht.o.html?L=1>

---

## Projets de coopération et d'innovation dès 2013

**Lors de la seconde partie de leur Conférence annuelle, à St-Gall, les membres de la CUS et leurs hôtes se sont penchés sur le rôle des projets de coopération et d'innovation (PCI) dans le Paysage suisse des hautes écoles à partir de 2013.**

Ce thème a été choisi en considération de l'évaluation de l'instrument PCI relative à la période de subventionnement 2004–2007 et du projet de LAHE qui prévoit le maintien des contributions liées à des projets. Il s'agissait de débattre notamment de la fonction des PCI dans le Paysage suisse des hautes écoles, de leur interaction avec les contributions de base et de leur rapport avec d'autres instruments d'encouragement. Le professeur Dominique Arlettaz, recteur de l'Université de Lausanne et président de la Commission de planification de la CRUS, ainsi que Monsieur Daniel Höchli, directeur du Fonds national suisse (FNS), ont présenté ces différents sujets du point de vue de leur institution respective.

### Utilisation de l'instrument

Dans sa planification stratégique 2012–2016, la CRUS propose une sélection ciblée de PCI impliquant toutes les universités suisses. Les domaines concernés par ces projets sont ceux de l'accès à l'information

scientifique, de la mesure des performances de la recherche et des programmes doctoraux interinstitutionnels.

La CRUS considère également qu'il est judicieux que les PCI permettent de promouvoir la répartition des tâches. Elle estime par ailleurs qu'il convient d'allouer des moyens financiers aux projets qui ont pour objectif de développer de nouvelles compétences ou de modifier durablement la répartition des compétences.

Enfin, pour gagner en flexibilité dans le temps, la CRUS estime qu'il est opportun de découpler les projets des périodes de planification. Au lieu d'un appel à propositions, elle ferait plutôt des propositions de projets en cours de période, en cas de besoins concrets correspondant à des opportunités précises dans les universités concernées.

### Financement

Dans sa planification stratégique 2012–2016, la CRUS met l'accent sur les contributions de base; de l'autre côté, elle demande moins de moyens pour les contributions liées à des projets. Les participants aux discussions étaient d'avis que seuls les projets correspondant entièrement aux critères devraient bénéficier de contributions, même si des moyens devaient rester inutilisés.

### Rapport avec les autres instruments du FNS

L'expérience acquise jusqu'ici par le FNS et par la CUS démontre qu'il est possible de mieux délimiter les PCI par rapport aux autres instruments d'encouragement de la recherche. Lorsqu'il est opportun que le FNS et la CUS collaborent, p.ex. pour encourager la formation de centres de compétences, les critères de sélection des PCI doivent garantir la complémentarité avec les pôles de recherche nationaux (PRN). Alors que les PRN portent en priorité sur la recherche, c'est l'enseignement qui devrait être la composante essentielle des PCI.

### Projets de grande ampleur

En 2008–2011, la CUS soutient pour la première fois – en collaboration avec le FNS – des projets dont la structure et l'ampleur font qu'ils se distinguent nettement des autres PCI. Or, il faut partir du principe que de tels projets, qui sont d'importance internationale pour la Suisse, seront désormais lancés de plus en plus fréquemment. Aussi importe-t-il de les doter d'une base légale (p.ex. dans la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation ou dans la LAHE) et de fixer clairement qui en est responsable aux niveaux politique et scientifique.

---

## En bref

### Synchronisation des subventions de base

**S'agissant des subventions de base allouées aux universités, la Confédération a décidé de profiter de l'«année intermédiaire» entre les périodes de législature 2008–2011 et 2013–2016 pour procéder à la synchronisation des années de subventionnement et de paiement.**

La Confédération a commencé à subventionner les universités cantonales en 1968. Elle octroyait alors ses contributions sous la forme d'indemnités pour les dépenses; en d'autres termes, les subventions fédérales versées une année servaient à compenser les dépenses de l'année précédente. La loi sur l'aide aux

universités de 1999 a modifié ce système de financement en le basant sur les prestations; depuis lors, les subventions fédérales constituent donc une contribution pour les prestations que les universités sont appelées à fournir au cours d'une année déterminée.

De ce fait, la distinction entre année de subventionnement et année de paiement a perdu sa justification. Aussi la Confédération va-t-elle verser la dernière tranche annuelle des subventions de base 2008–2011 en 2012 et la première tranche de la période de subventionnement 2013–2016 en 2013. Même si une contribution fédérale continuera d'être versée chaque année, ce changement de système pourrait s'avérer problématique pour certains cantons.

### Accréditation du «M Sc in Nursing»

**Le 3 décembre 2009, la CUS a accrédité sans condition et pour une durée de sept ans la filière d'études «Master of Science in Nursing» de l'Université de Bâle.**

Cette filière, proposée par l'Institut des sciences infirmières depuis 2001, s'adresse aux titulaires d'un bachelor en soins infirmiers qui disposent d'au moins deux ans de pratique professionnelle dans ce domaine.

Le groupe d'experts a relevé que la filière était dirigée de manière compétente, que son corps enseignant était hautement qualifié, que les étudiants avaient de bonnes expériences d'apprentissage, que le cursus était complet et qu'il correspondait aux prescriptions internationales et que l'intégration de la pratique clinique dans les études était bonne. Les experts ont apprécié le fait que les étudiants étaient motivés à se développer aux niveaux personnel et professionnel.

### Personnel

- La CUS a élu **Christoph Grolimund**, docteur en philologie et actuellement collaborateur à l'état-major du Conseil des EPF, au poste de directeur de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ). M. Grolimund dispose d'une excellente connaissance de l'espace suisse des hautes écoles ainsi que d'une expérience avérée de la politique des hautes écoles, du dialogue interinstitutionnel et de la gestion du personnel. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> mai 2010, succédant ainsi à Paul-Erich Zinsli, directeur ad interim de l'OAQ.
- La CUS a confirmé **Markus Weibel** dans ses fonctions de président du Bureau des constructions universitaires jusqu'à la fin 2011.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, **Valérie Clerc Borel**, lic. ès lettres, assume la fonction de secrétaire générale adjointe de la CUS. Le Secrétariat général est ainsi à nouveau doté d'une direction bilingue. Mme Gerda Burkhard, lic. phil. et ancienne secrétaire générale adjointe, continuera de travailler au Secrétariat général en tant que collaboratrice scientifique.

---

Edition et rédaction:  
Secrétariat général de la  
Conférence universitaire suisse

Adresse:  
Conférence universitaire suisse  
Sennweg 2, Case postale 576  
3000 Berne 9  
Tél.: 031/306 60 60, Fax: 031/306 60 70  
cus@cus.ch, <http://www.cus.ch>